

# Les citrons sont bon marché, pressons les...

## Avec le forfait-jour, à la sauce citronnée de SNCF, la Direction prend ses agents de l'Encadrement pour des C...

La compensation financière, pourtant pierre angulaire du forfait-jour, se résume à une portion congrue de la rémunération :

1,5% du traitement basée sur le 1<sup>er</sup> échelon de chaque niveau de qualification, soit :

**De moins de 30€ (Qualification E1) à 54€ (Qualification H2).**

Comparée à certaines conventions collectives, notamment celle du BTP, prévoyant une majoration de 10% voire 15% du salaire minimum conventionnel, l'indemnité visant à rémunérer les contraintes liées à l'absence de durées légales journalières et hebdomadaires du temps de travail des encadrants de SNCF relève de la gabegie !!!

Par ailleurs, la Direction a refusé de faire figurer dans son texte des limites visant à garantir un temps de repos journalier minimum, une durée maxi de travail journalier et hebdomadaire...

**On est donc dans une perspective de dérèglementation totale aux conséquences désastreuses en terme de conditions de travail, de qualité de vie au travail et les « Burn-Out », déjà trop nombreux dans notre entreprise, vont s'intensifier !!!**

Pour couronner le tout, la Direction fait le choix de passer en force son forfait-jour plutôt que de contractualiser avec les Organisations Syndicales un accord « gagnant gagnant ».

**Avec un texte aussi déséquilibré, Force Ouvrière émet de sérieuses réserves et conseille aux agents concernés de ne pas s'engager dans une convention de forfait... Sauf à être pressés comme un citron !!!**

